

Décret

Générale

modern

Décret n° 2009-0256/PR/MJSLT portant création d'un Comité National d'Organisation de la 24ème Session Ministérielle de la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien (CJSOI).

n° 2009-0256/PR/MJSLT

Ministère
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES
LOISIRS ET DU TOURISME

Date de publication
12 novembre 2009

Numéro JO
n° 21 du 15/11/2009

Date du numéro
15 novembre 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Loi n°177/AN/07/5ème L du 23 avril 2007 portant organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme

VU La Loi n°178/AN/02/4ème L portant adhésion de la République de Djibouti à la Commission de la Jeunesse et des Sports des Pays de l'Océan Indien (CJSOI)

SUR Proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est créé, par le présent décret, un Comité National d'Organisation de la 24ème Session Ministérielle de la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien (CJSOI) qui se déroulera à Djibouti du 07 au 09 décembre 2009.

Article 2

Le Comité National d'Organisation est présidé par le Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme. Il est composé comme suit : 1er Vice Président : M. Kamil Mohamed Kamil 2ème Vice-Président : M. Omar Guedi Ali Rapporteur officiel

– Mr. Saïd Ali Houssein Commission secrétariat permanent : Président

- Mr. Abdourachid Youssouf Membres
- Mr. Ali Abdallah– Mr. Osman Moussa Soultan– Mr. Hassan Mahamoud– Melle. Halimo Ibrahim Ragueh– Mme. Oubah Ali Ouffaneh– Mme. Nima Abdi Ali– Melle. Dekka Youssouf Commission suivi des travaux et coordination générale :Président
- Mr. Wahib Hamadou Membres
- Mr. Robleh Djibril– Mr. Djama Elmi Okieh– Melle. Aslie Mouhoumed– Mr. Charmaké Ali– Mr. Mohamed Ismaïl– M. Mohamed Farah Commission communication :Président :Mr. Mohamed Ahmed Salem Membres– Mr. Haroun Abdillahi– 1 représentant du Ministère de la Communication– Mr. Ibrahim Moussa Darar– Mr. Andriano Fanasara– 1 représentant RTD– 1 représentant Nation– 1 représentant Al Qarn Commission accueil, protocole et transport :Présidente
- Mme. Aicha Garad Ali Membres
- Mr. Hassan Ali Hassan– 1 représentant du Service Protocole– Mr. Aidarous Houssein Guirreh– Melle. Kadra Aden Ardeyeh– Melle. Aicha Hassan Houssein– Mme. Korecha Ali Guedi Commission hébergement et restauration :Présidente
- Melle. Awo Idriss Omar Membres
- Mr. Mohamed Awaleh Dirir– Mr. Omar Hassan– Mr. Hassan Bouha– Melle Amina Youssouf Mohamed– Mme. Ifrah Abdillahi Farah– Mr. Moustafa Ismaël Dabar– Mm.e Fadoum RoblehCommission sécurité :Président
- Mr. Ibrahim Ahmed Guessod Membres
- 1 représentant du Ministère de l'Intérieur– Mr. Hassan Djama Commission santé :Président
- Mr. Ali kamil Ali Membre
- Dr. Kassim (représentant du Ministère de la Santé)

Article 3

Les responsables de chaque commission peuvent s'adjoindre toute personne susceptible de leur apporter sa collaboration.

Article 4

Compte tenu de l'importance que revêt l'événement, les membres du Compte accorderont la priorité voulue à sa préparation.

Article 5

Les dépenses afférentes à l'organisation de cette Conférence seront imputées sur le Budget National (chapitre des Dépenses Imprévues).

Article 6

Le présent décret sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH